

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021 – 2027 du Lot-et-Garonne *Bilan 2022*

Réunion de la Commission Consultative
d'Élaboration et de Suivi à la salle des fêtes de
Port-Sainte-Marie
Jeudi 30 mars 2023 à 9h



moins de déchets, plus de ressources !

BIENVENUE !

INTRODUCTION

Michel MASSET,
Président de ValOrizon
Président de la CC du Confluent et Coteaux
de Prayssas

Les objectifs



Restituer les sessions des
Etats Généraux

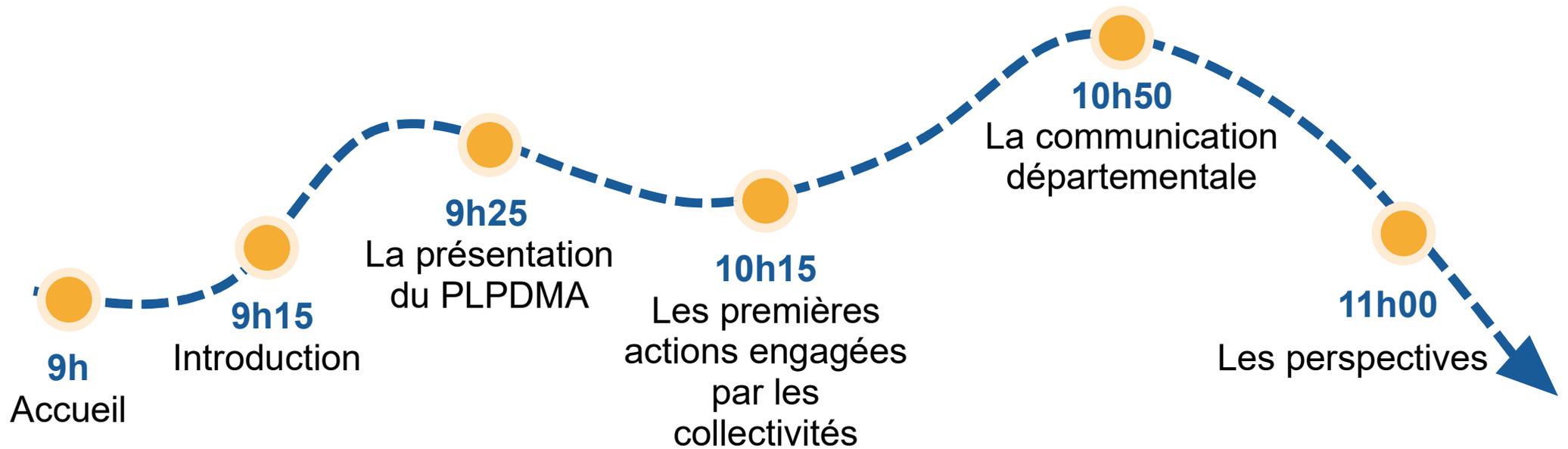


Partager le bilan du PLPDMA et
des actions menées



Présenter le plan d'actions
pour les années à venir

Le déroulé



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Montée en puissance de la dynamique de « prévention des déchets » depuis 2013

2013 - 2017 Elaboration et portage volontaire par ValOrizon du premier programme de prévention du département (financé par l'ADEME)



- 7% des Ordures Ménagères Résiduelles

2015 Labellisation Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage



2016 - 2020 **Etudes préalables** : généralisation du tri à la source des biodéchets, tarification incitative
+ animation à la connaissance des coûts (matrices « compta coût » / comptabilité analytique des déchets)

2018 - 2021 **Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC)**

Contexte du PLPDMA

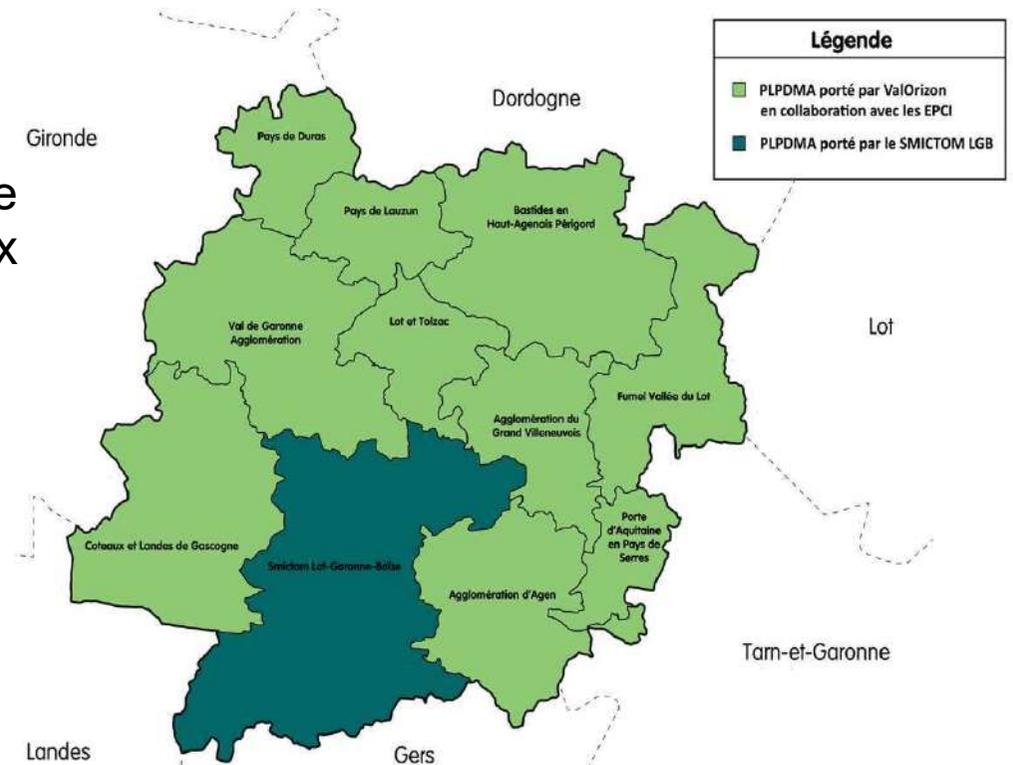
2015 Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 met fin au principe de volontariat = obligatoire pour les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés

- > L'élaboration du PLPDMA peut être confiée à un groupement d'échelon supérieur, tel qu'un syndicat mixte
- > Le champ d'action est élargi (porte sur les Déchets Ménagers et Assimilés et pas uniquement sur les OMr)

Septembre 2017 Le Comité syndical de ValOrizon délibère pour élaborer le **second programme local**.

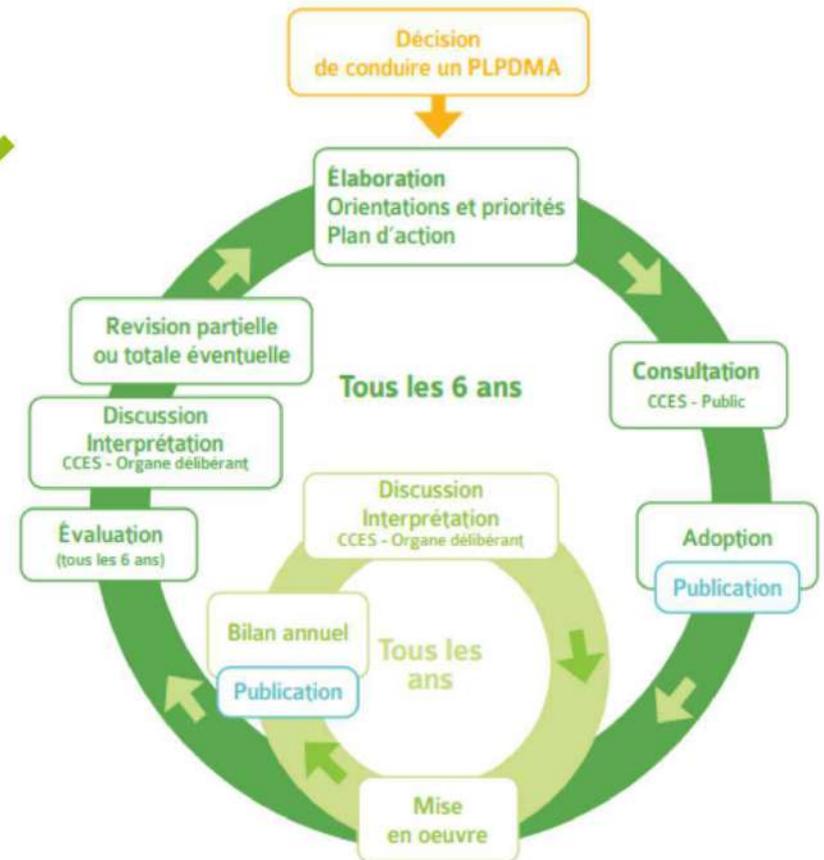
**Novembre 2017 –
Septembre 2019** Recherche d'un périmètre cohérent et adapté aux enjeux.

9 des 10 collectivités délibèrent et transfèrent à ValOrizon l'élaboration du **nouveau programme local pour 6 ans**.



Contexte du PLPDMA

- **Nov. 2019** Mise en place d'une gouvernance ouverte et partagée pour la co-construction du nouveau programme : calendrier d'élaboration + composition et rôle de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)
- **2020** Elaboration du document (diagnostic et programme d'action co-construit)
- **Déc. 2020 – fév. 2021** Consultation de la CCES et consultation publique
- **Mars à sept. 2021** Adoption du PLPDMA 2021-2027 par ValOrizon et les collectivités ✓
- **Oct. 2021** Publication et transmission au Préfet de Région et à l'ADEME
- **2022** Déploiement du programme d'action du PLPDMA 2021-2027
- **Mars 2023** Bilan de l'année 1



Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA

La répartition des rôles

MODALITES DE CO-CONSTRUCTION ET DE CO-RESPONSABILITE DU PLPDMA	INTERCOMMUNALITES	VALORIZON
Elaboration du programme local, Bilan annuel, communication et valorisation des actions	Participants, proposent et échangent Fournissent les éléments selon le calendrier	Coordonne, anime, mobilise les territoires et pilote la procédure administrative en respectant le cadre normatif
Mise en œuvre	Déploient les actions sur son territoire	Facilite la dynamique territoriale, les retours d'expérience, les groupements de commandes, etc.
Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)	Participent en tant que membres	Préside et organise les rencontres

Constitution CCES :



Collège « collectivités »

Elu ValOrizon assurant la présidence de la CCES + élu collectivité compétence « collecte des déchets »



Collège « partenaires associés »

ADEME, CITEO, CD47, CR Nouvelle Aquitaine, AREC, l'ESPE, les représentants des chambres consulaires territoriales, Gascogne Environnement, DDT, DREAL, ...



Collège « société civile / acteurs engagés »

Entreprises « classiques » et entreprises de l'ESS, les acteurs de la société civile (associations de protection ou d'éducation à l'environnement,...), les acteurs du secteur social (Algeei,...), ...

Le PLPDMA



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
(PLPDMA)

→ Annoncer des objectifs pour **réduire ses quantités de déchets** et **mettre en place des mesures** pour les atteindre

Le programme d'action se décompose en **10 axes**. Pour chaque axe, ValOrizon a proposé aux collectivités de s'investir dans la mise en œuvre d'action de réduction des déchets.

Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Axe 3 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits

Axe 7 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Axe 8 - Réduire les déchets des entreprises

Axe 9 - Réduire les déchets du BTP

Axe 10 - Réduire les déchets fluviaux

Retrouver le programme complet sur le site de ValOrizon

<https://www.valorizon.com/plpdma/>

VALOrizon
moins de déchets, plus de ressources !

PLPDMA 2021-2027
Programmes d'actions des collectivités du Lot-et-Garonne

ACTIVITES	AA	VGA	CAGEV	CCPVI	CCBHP	CCPL	CCLG	CCIT	CCPAPS	CCPO
1.1 - Mettre en place progressivement la tarification incitative	<input type="checkbox"/>									
1.2 - Mettre en place des opérations régulières de nettoyage urbain	<input type="checkbox"/>									
1.3 - Établir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements	<input type="checkbox"/>									
1.4 - Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achat publics	<input type="checkbox"/>									
1.5 - Développer et renforcer la politique de consommation responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures	<input type="checkbox"/>									
2.1 - Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets	<input type="checkbox"/>									
2.2 - Mettre en place des opérations régulières en matière d'accès à la diffusion et le sale	<input type="checkbox"/>									
2.3 - Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets	<input type="checkbox"/>									
2.4 - Soutenir, ou mener en partenariat, les initiatives de sensibilisation en matière de prévention qualitative	<input type="checkbox"/>									

Contexte local et les enjeux de la réduction

Quelle est la quantité de déchets ménagers produite en Lot-et-Garonne en 2022 ?

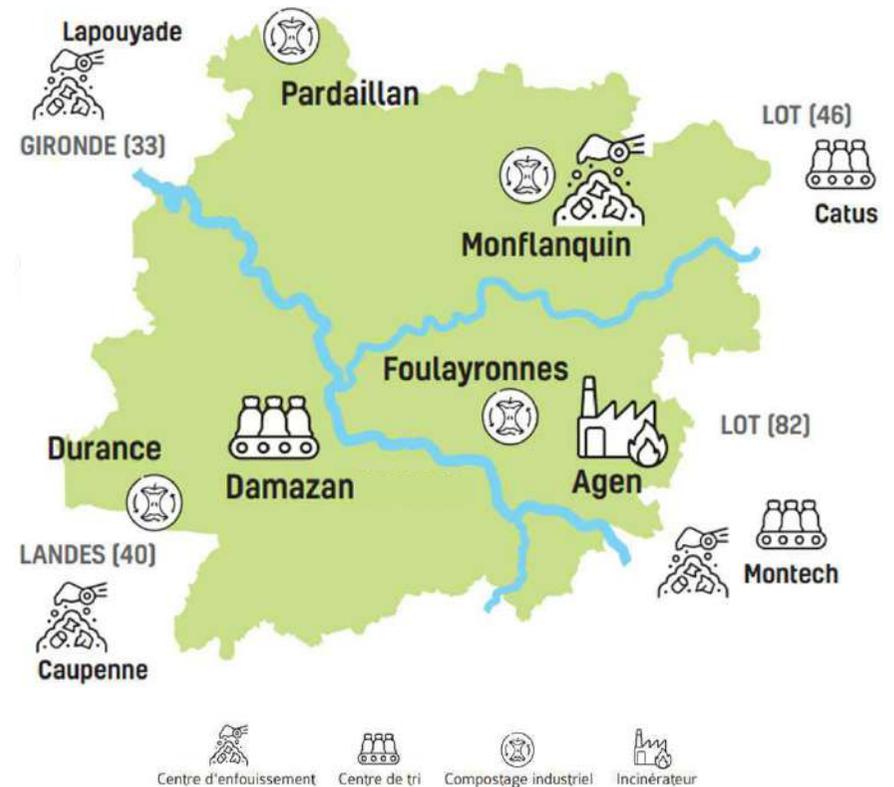
634 KG de déchets produits par an par habitant (**655 kg** au niveau de la Nouvelle-Aquitaine)

- 45 % déposés en déchetterie
- 40 % jetés dans les poubelles noires
- 15 % triés pour être recyclés

La stratégie territoriale

- Accompagnement des collectivités de collecte (PLPDMA, études, EIT, ...)
- Prise en compte environnementale sur les sites de stockage
- Création d'un écoparc dédié à l'économie circulaire

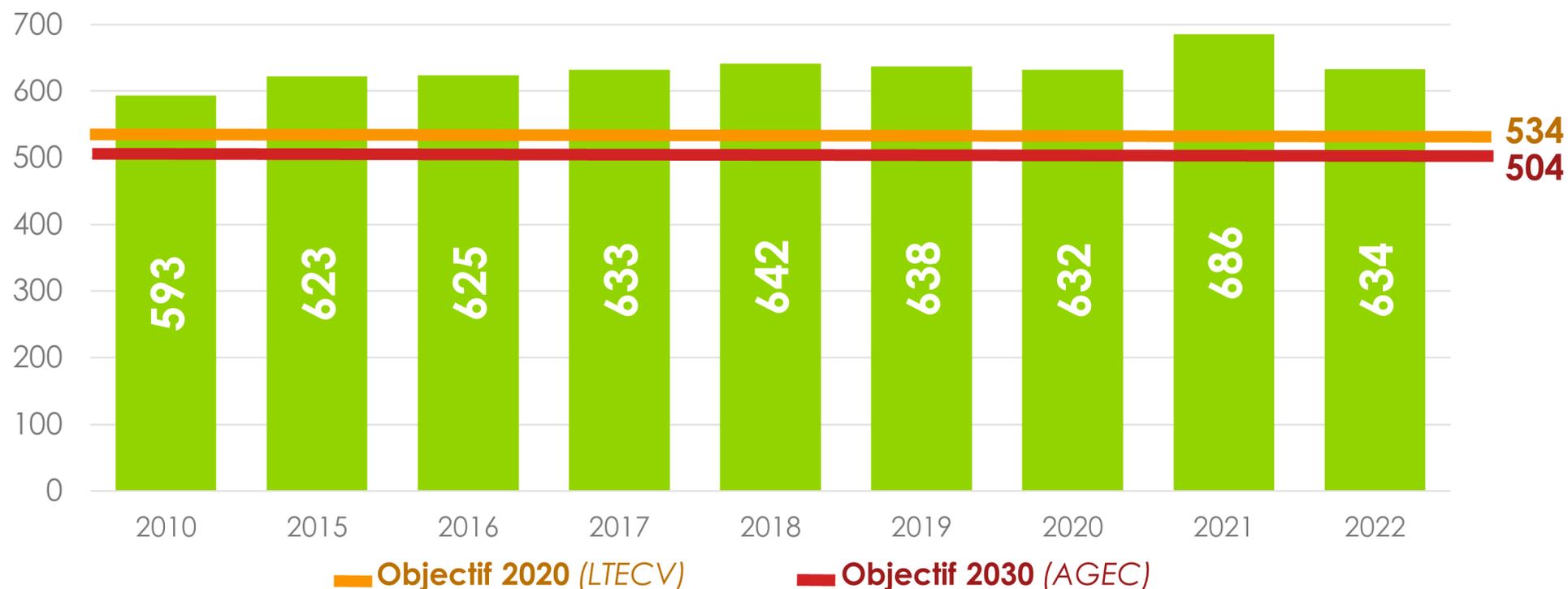
Où sont transportés les déchets ?



→ Enjeu majeur : réduire ses déchets permet de limiter les impacts environnementaux et les coûts associés à la gestion des déchets

Contexte local et les enjeux de la réduction

Evolution des ratios de DMA à l'échelle du Lot-et-Garonne (kg/hab.)

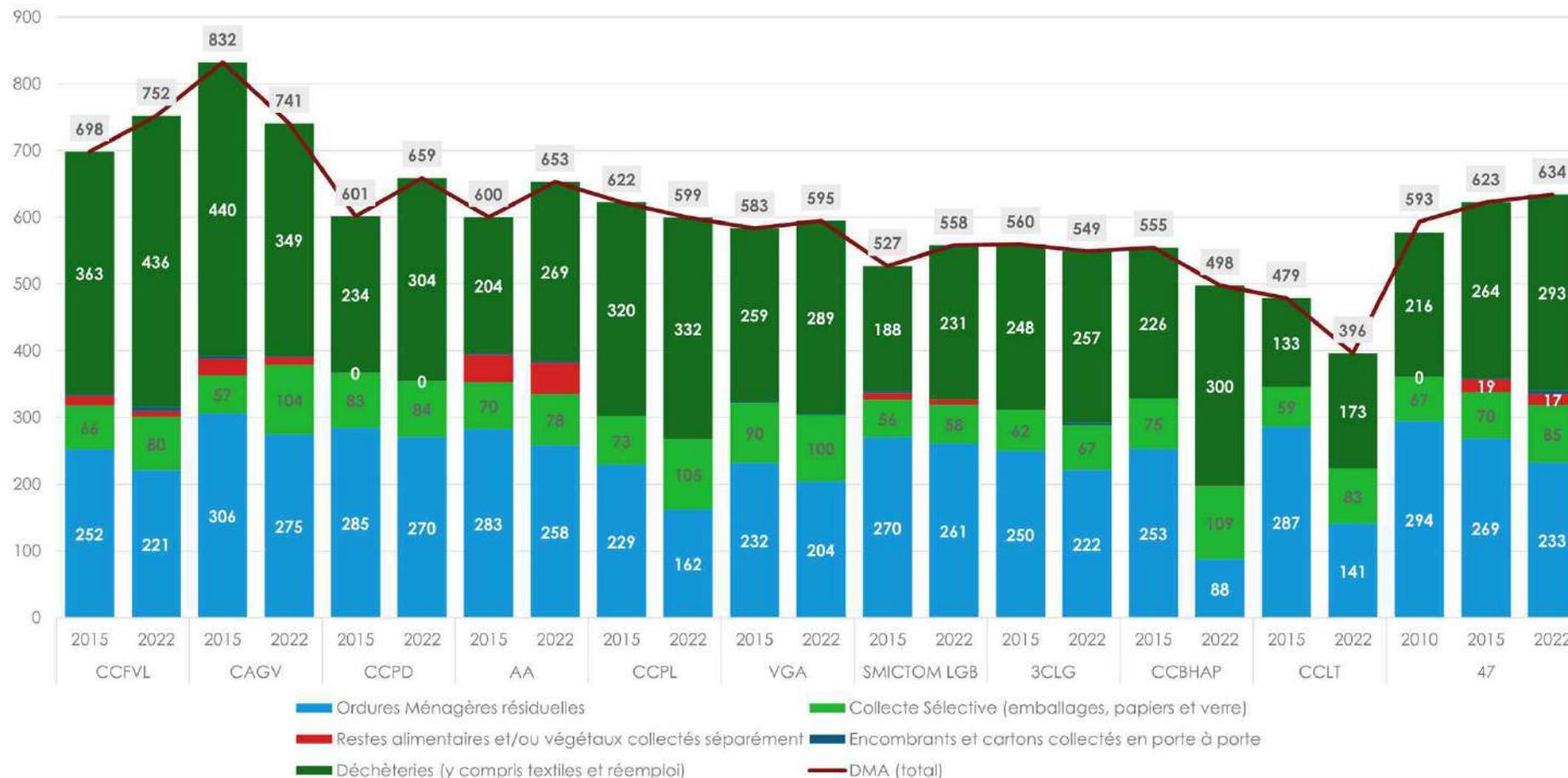


NB : Données 2022 internes à ValOrizon avant consolidation par l'AREC
(tonnages avec gravats de 2015 à 2022)

- **+ 41 kg/hab entre 2010 et 2022 (soit + 7 % d'augmentation)**
- **Très légère baisse depuis 2018 (sauf 2021, année de reprise post COVID-19)**
- **Objectif LTECV (- 10% en 2020) sur les DMA , non atteint**

Contexte local et les enjeux de la réduction

Évolution des ratios de déchets en Lot-et-Garonne de 2015 et 2022 et moyenne départementale 2010 - kg/hab./an



Le **ratio des OMR (Ordures Ménagère Résiduelle)** a baissé de **21 %** entre 2010 et 2022 → amélioration des gestes de tri vers les collectes sélectives et les déchèteries.

Les collectivités disposent de marges de manœuvre importantes pour **réduire les tonnages d'encombrants, de végétaux et les restes de cuisine** (de par le tri à la source des biodéchets imposé en janvier 2024).

Objectifs réglementaires à atteindre

**1^{er} janvier
2023**

Extension des consignes de tri à la totalité des emballages plastiques



**1^{er} janvier
2024**

Généraliser le tri à la source des biodéchets (déchets de jardin et déchets alimentaires) pour tous les particuliers



2025

Mise en place de la tarification incitative
Réduction des tonnages de DMA,
Réduire les tonnages enfouis,
Augmenter la valorisation matières et organiques



Positionnement par rapport aux objectifs réglementaires

Etat des lieux des indicateurs à l'échelle du Lot-et-Garonne, pour les années 2021 et 2022 comparées à 2010 (année de référence pour la loi LTECV) :

LTECV		loi AGEC	Lot-et-Garonne		
Objectif 2020	Objectif 2025	Objectif 2030	Suivi en 2021	Suivi en 2022	Objectif à la fin du PLPDMA en 2027
Réduire les ratios de DMA* de -10% par rapport à 2010		Réduire les ratios de DMA* de -15% par rapport à 2010	+ 16 %	+ 7 % (en baisse en 2022 mais reste en augmentation par rapport à 2010)	Avoir inversé la tendance pour atteindre l'objectif de 534 kg/an
Avoir un taux de valorisation matière et organique des (DNDNI)** de plus de 55%	Avoir un taux de valorisation matière et organique des (DNDNI)** de + de 65%		44 %	45 %	avoir dépasser 65%
Réduire le tonnage enfoui de - 30% des DNDNI** par rapport à 2010	Réduire le tonnage enfoui de - 50% des DNDNI** par rapport à 2010		- 18 %	- 26 %	Avoir au moins atteint l'objectif de la LTECV de 2025

*DMA : Déchets Ménagers Assimilés

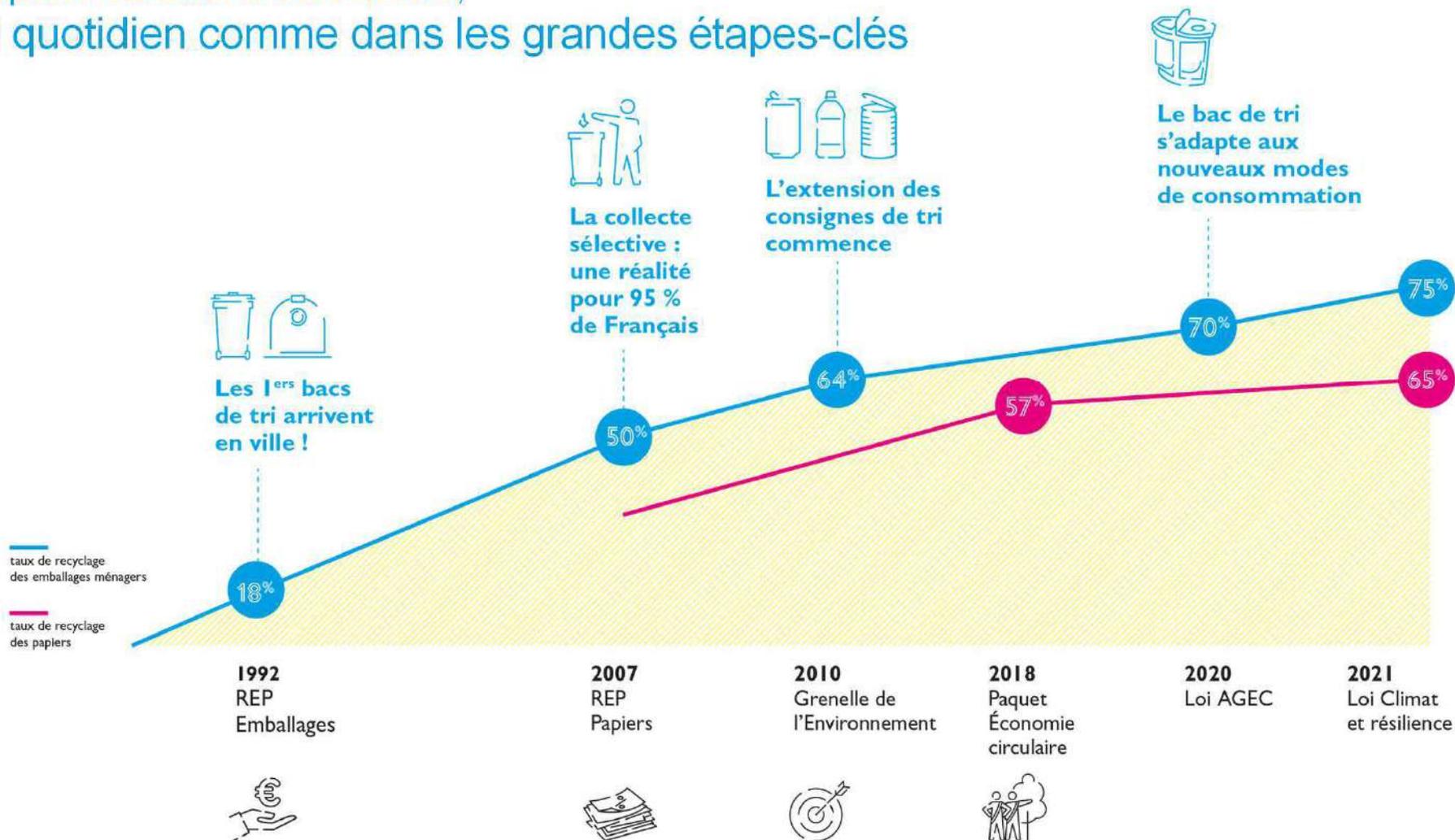
**DNDNI : Déchets Non Dangereux Non Inertes

Les performances de collecte sélective

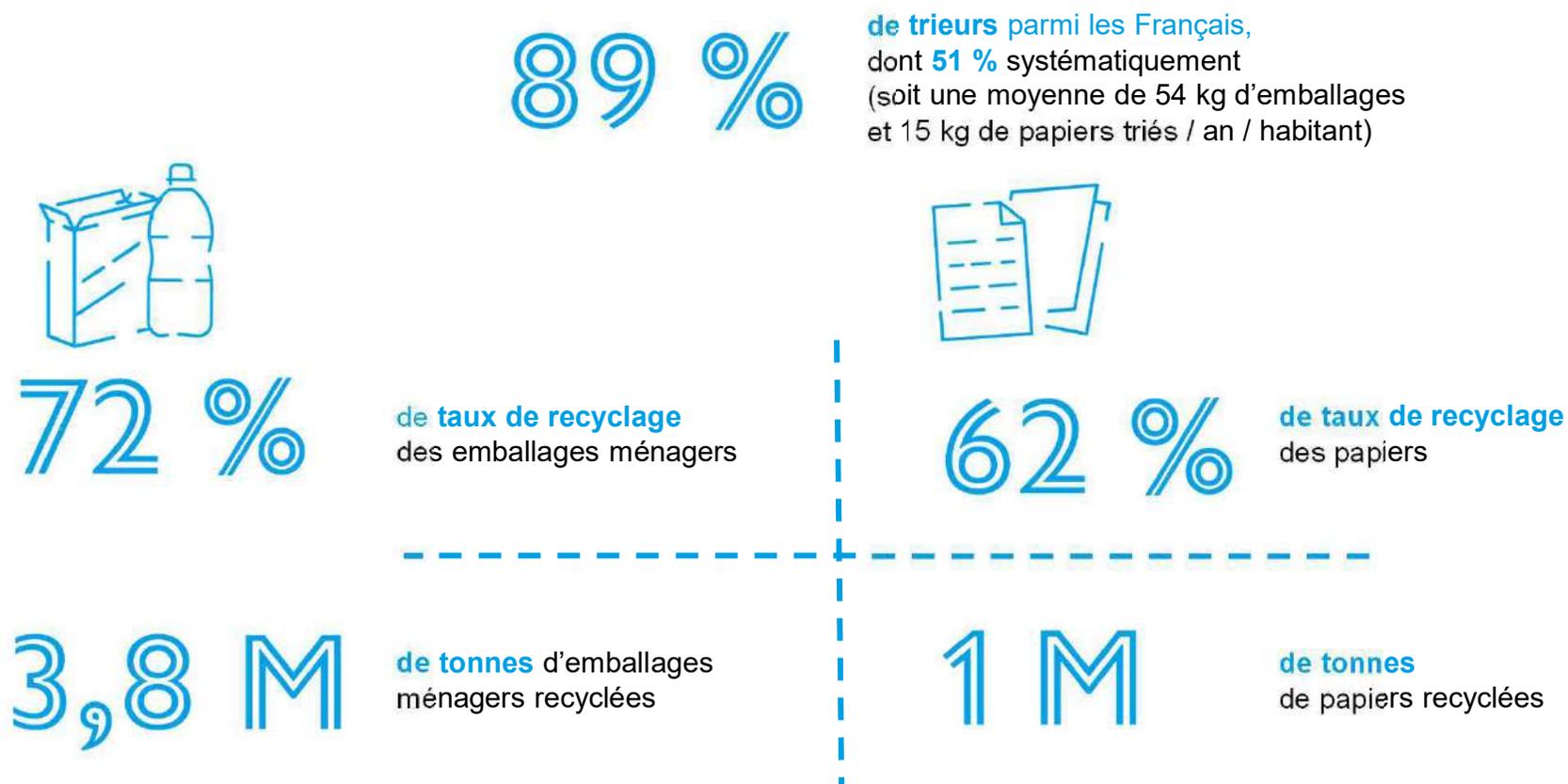
CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Depuis 30 ans à vos côtés, au quotidien comme dans les grandes étapes-clés



Le résultat de ces 30 ans de mobilisation ?



Les objectifs fixés par le cahier des charges



- Reconstitution pour 2023 de l'objectif de réduction de 50 % des quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché
- Réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2030.



- Réduction des emballages en plastique à usage unique de 20 % par rapport à 2018, dont au moins 50 % par recours au réemploi et à la réutilisation
- Tendre vers 100 % des emballages en plastique recyclés en 2025.



- Atteinte des objectifs fixés par le décret relatif à la proportion minimale d'emballages réemployés à mettre sur le marché annuellement

Producteurs (CA annuel)	2023	2024	2025	2026	2027
CA > 50 M€	5 %	6 %	7 %	8 %	10 %
20 M€ < CA < 50 M€	-	-	5 %	7 %	10 %
CA < 20 M€	-	-	-	5 %	10 %

- Consacrer au moins 5 % du montant des contributions perçues par Citeo au développement de solutions de réemploi et de réutilisation des emballages : **+50 M€ !**



Objectifs de recyclage national et européen :

- Reconstitution pour 2023 de l'objectif national de 75 % de recyclage des emballages ménagers
- Atteinte des objectifs de recyclage fixés pour 2025 par la directive emballages

Matériau	Acier	Aluminium	Papier-carton	Plastique	Verre
Taux de recyclage à compter de 2025	70 %	50 %	75 %	50 %	70 %

- Avant le 1^{er} avril 2023 : réalisation d'une étude sur les trajectoires possibles pour l'atteinte des objectifs de recyclage fixés pour 2025 par la directive emballages.

Pour aller plus loin, les enjeux et les leviers sont connus...



Lieux d'une plus forte consommation liée au nomadisme et d'un **moindre tri**



Des emballages et papiers restent dans **les OMR** (soit 54 kg / hab. / an)



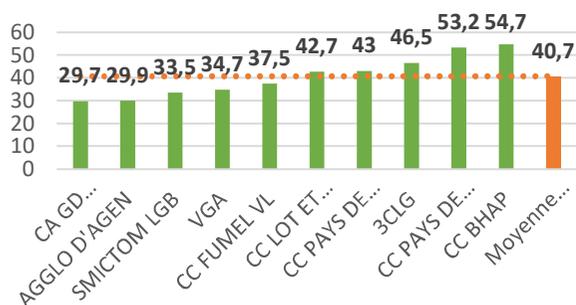
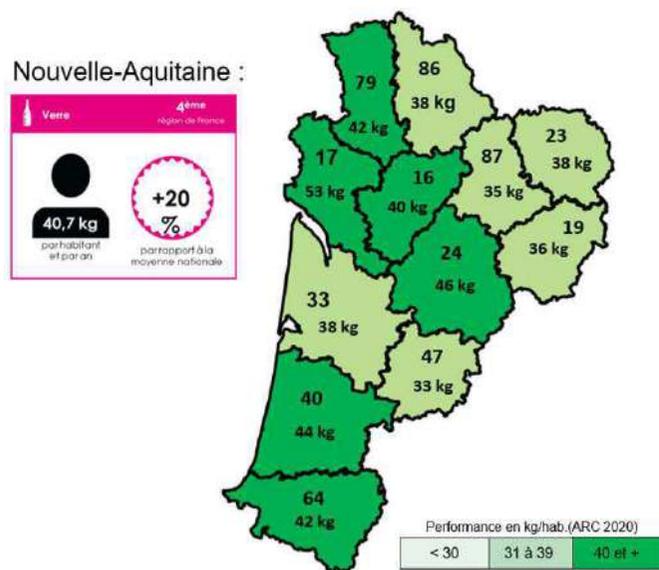
Le taux de recyclage des **plastiques** aujourd'hui



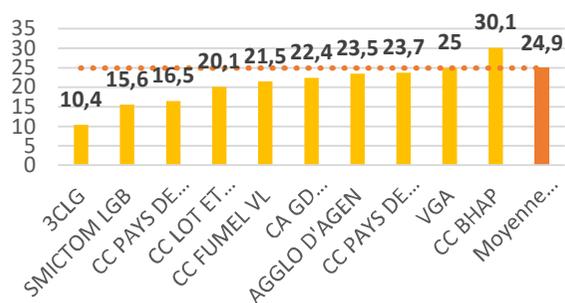
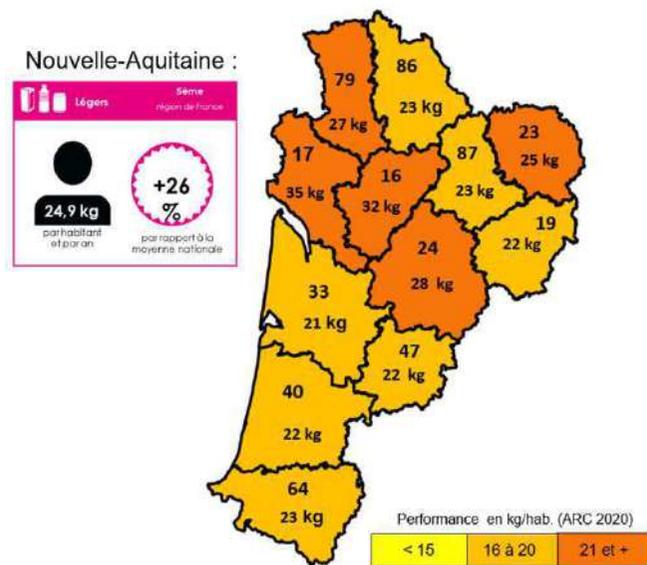
Une hausse constatée dans les **centres de tri**

Le tri dans le Lot et Garonne : une dynamique à accélérer

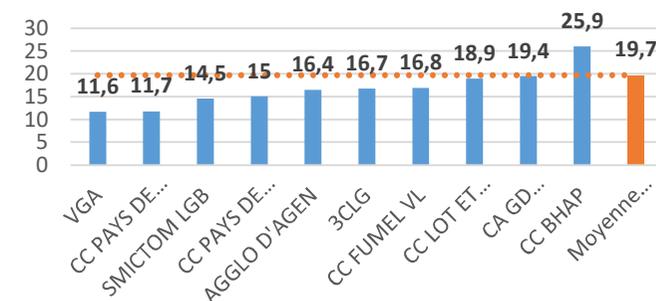
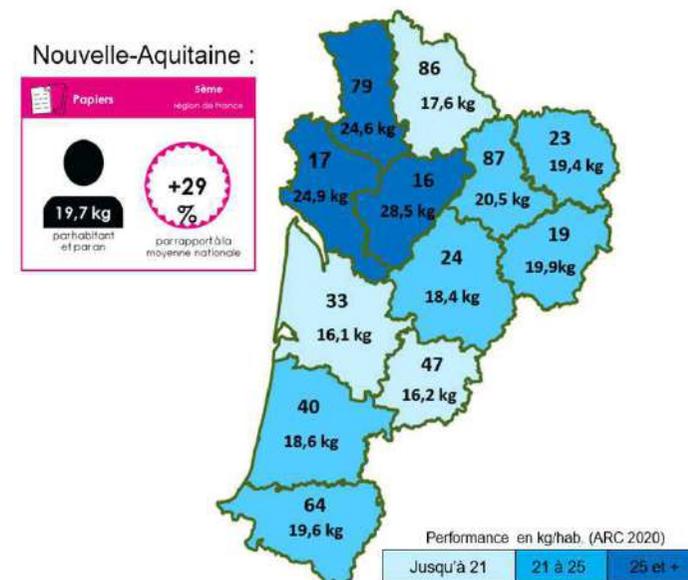
Performances verre



Performances emballages légers



Performances papiers



Nouvelle-Aquitaine : résultats des caractérisations des ordures ménagères (CEPOM)



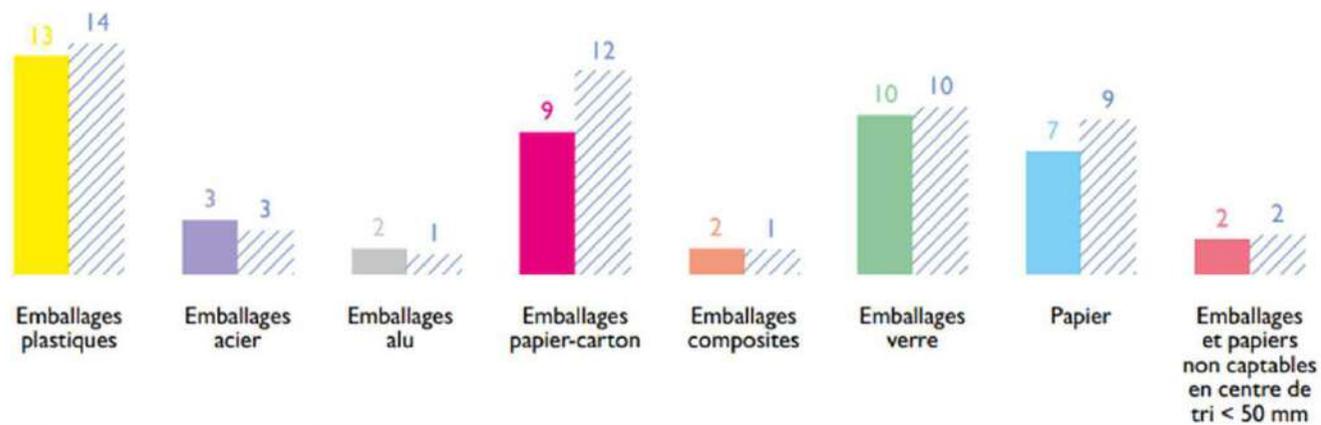
85,1 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés
70 kg/an/hab au national

47,7 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant
dans les OMr
54 kg/an/hab au national

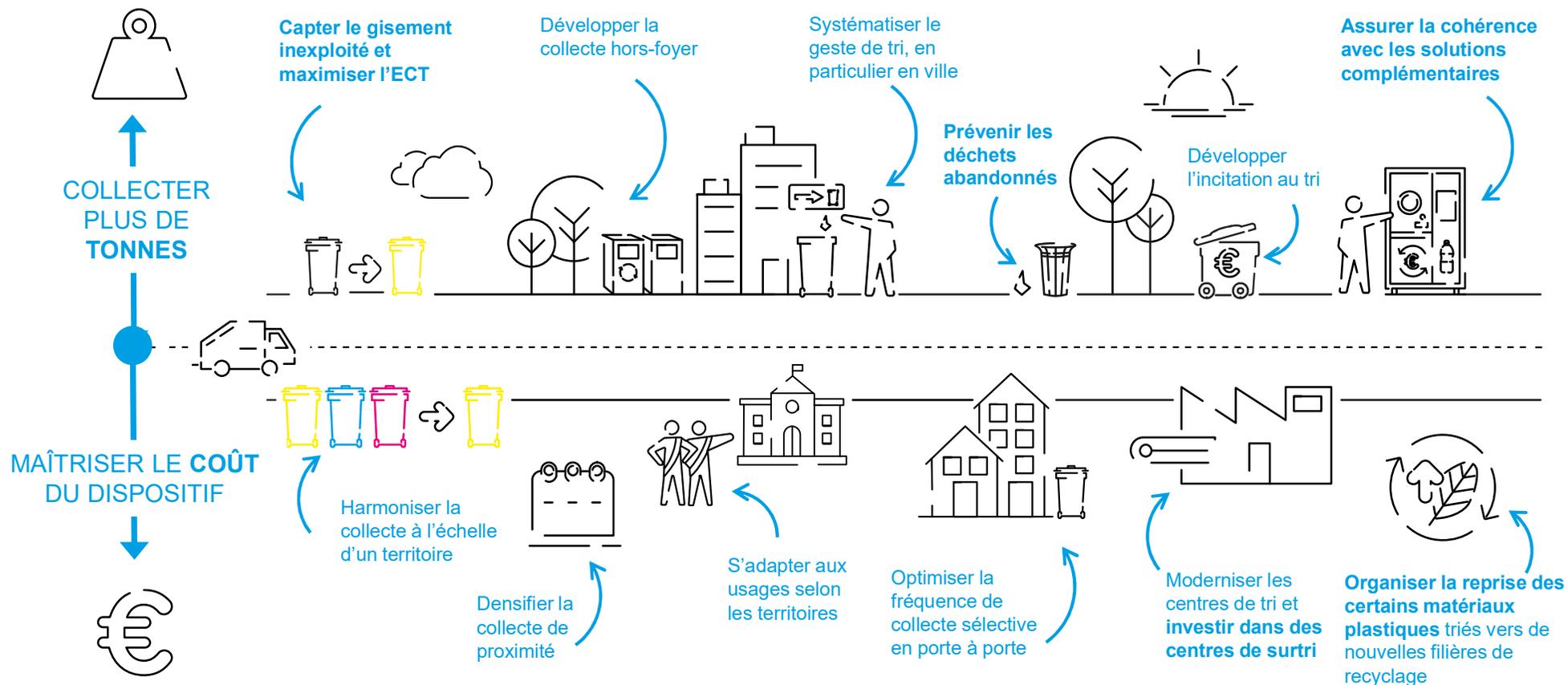
Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an

/// Moyenne nationale

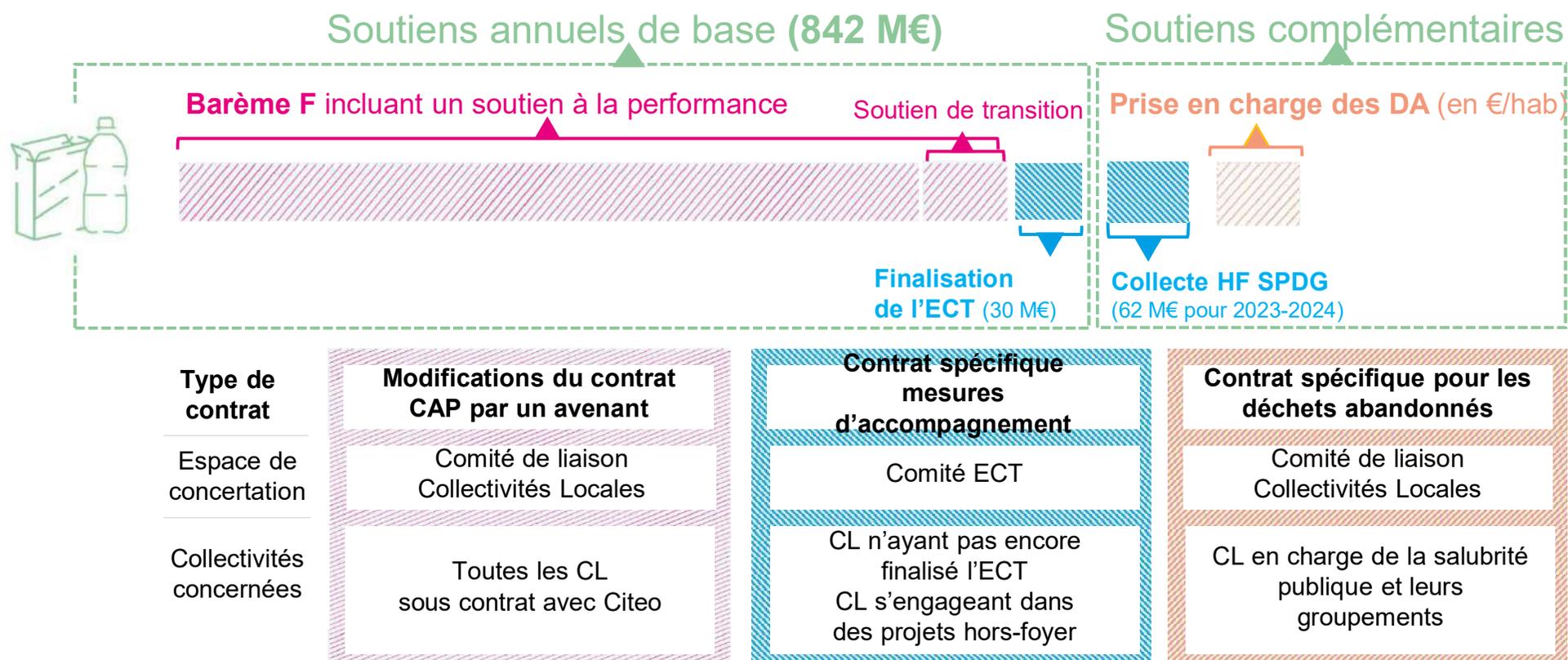


Les leviers structurants pour optimiser la performance globale de la collecte sélective



DCST Citeo | Restitution Etats Généraux - 30/03/2023 | Pour les conditions d'utilisation et/ou de diffusion, voir note en fin de document

Synthèse des différents types de soutiens en 2023



Les premières actions engagées par les collectivités

Mise en place progressive de la Tarification Incitative

La communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord est la seule collectivité en TI effective. Elle présente les **meilleurs ratios de collecte**, ainsi que le **meilleur taux d'équipement en composteurs individuels**.



Réduction **du volume**
des déchets



Amélioration de
la valorisation
des déchets



Maitrise ~~voire~~
~~réduction~~ **du coût**
des déchets



Évolution du
comportement
des citoyens

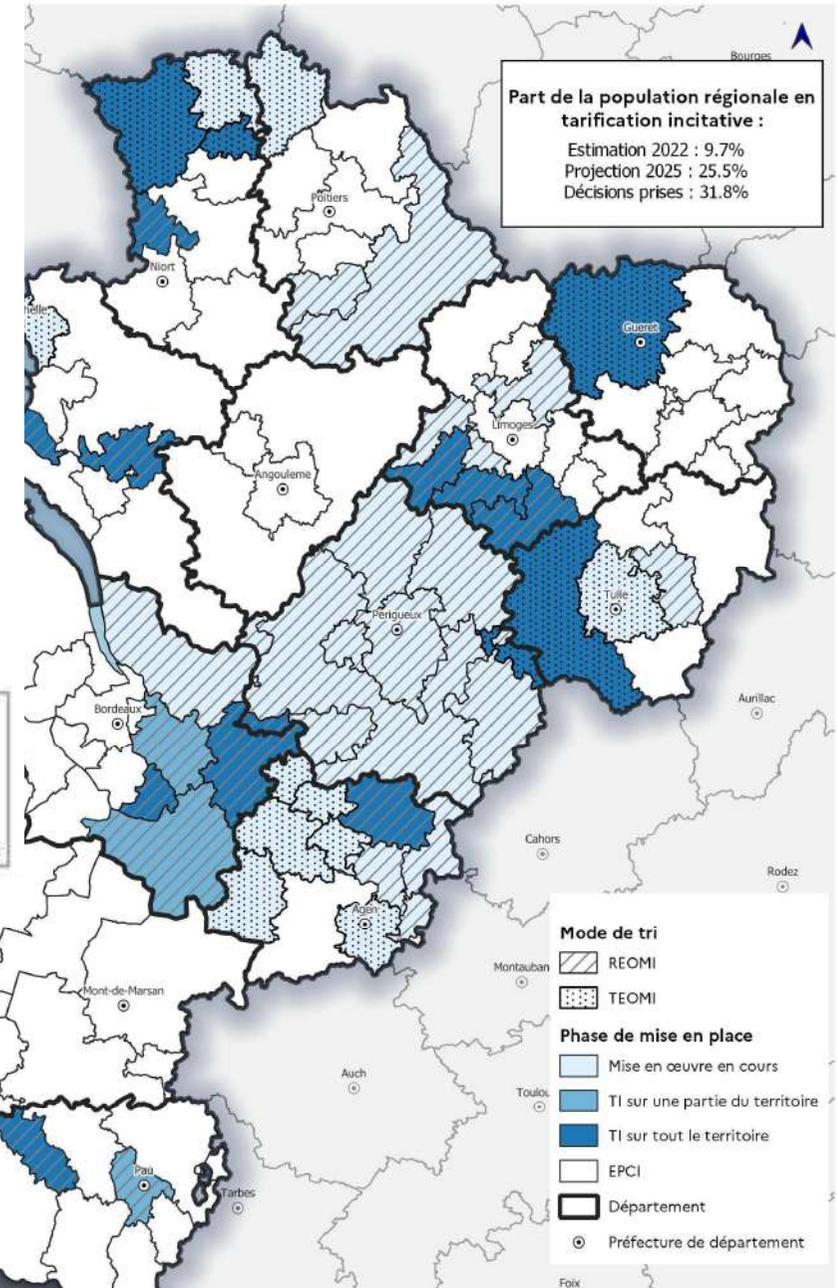
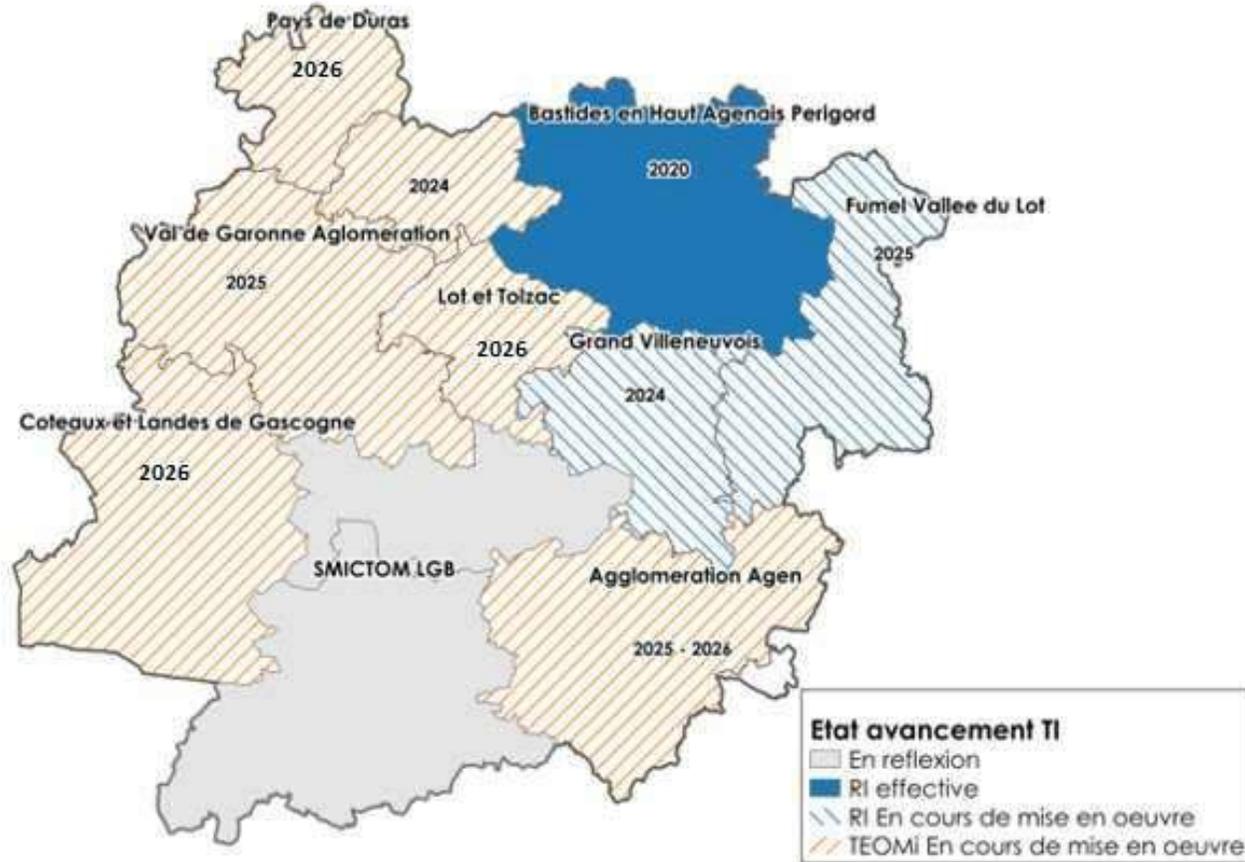


Mise en place progressive de la Tarification Incitative



Tarification incitative en Nouvelle Aquitaine - Situation 2022

ATLAS CARTOGRAPHIQUE
ADEME Nouvelle-Aquitaine
Economie Circulaire - 2022



L'article 70 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) indique que « les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que 15 millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et 25 millions d'habitants en 2025 ».

La généralisation du tri à la source des biodéchets

- La réglementation (loi AGEC) impose aux collectivités de généraliser le tri à la source d'ici le **1^{er} janvier 2024**.

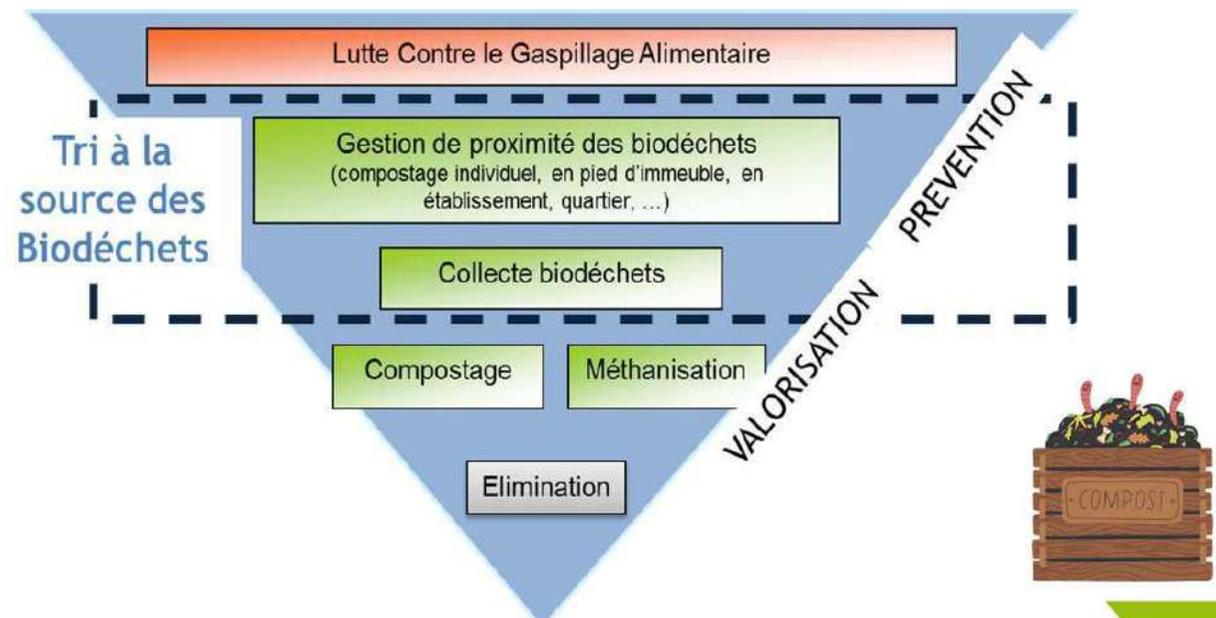
A partir de cette date, tous les usagers qui souhaitent trier leurs biodéchets doivent avoir accès à un dispositif dédié.

- Obligatoire depuis 2016 pour les professionnels de + de 10 T/an
- Obligatoire depuis janvier 2023 pour les professionnels de + de 5 T/an

Une stratégie mixte adoptée :

- **Gestion de proximité des biodéchets** (compostage individuel, partagé ou en établissement)
- **Collecte séparée en porte à porte ou en point d'apport volontaire**

Un soutien apporté par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine : L'Appel A Projets TRIBIO (TRI à la source des BIOdéchets) qui vise à soutenir des opérations ambitieuses de généralisation du tri à la source des biodéchets dans la région.



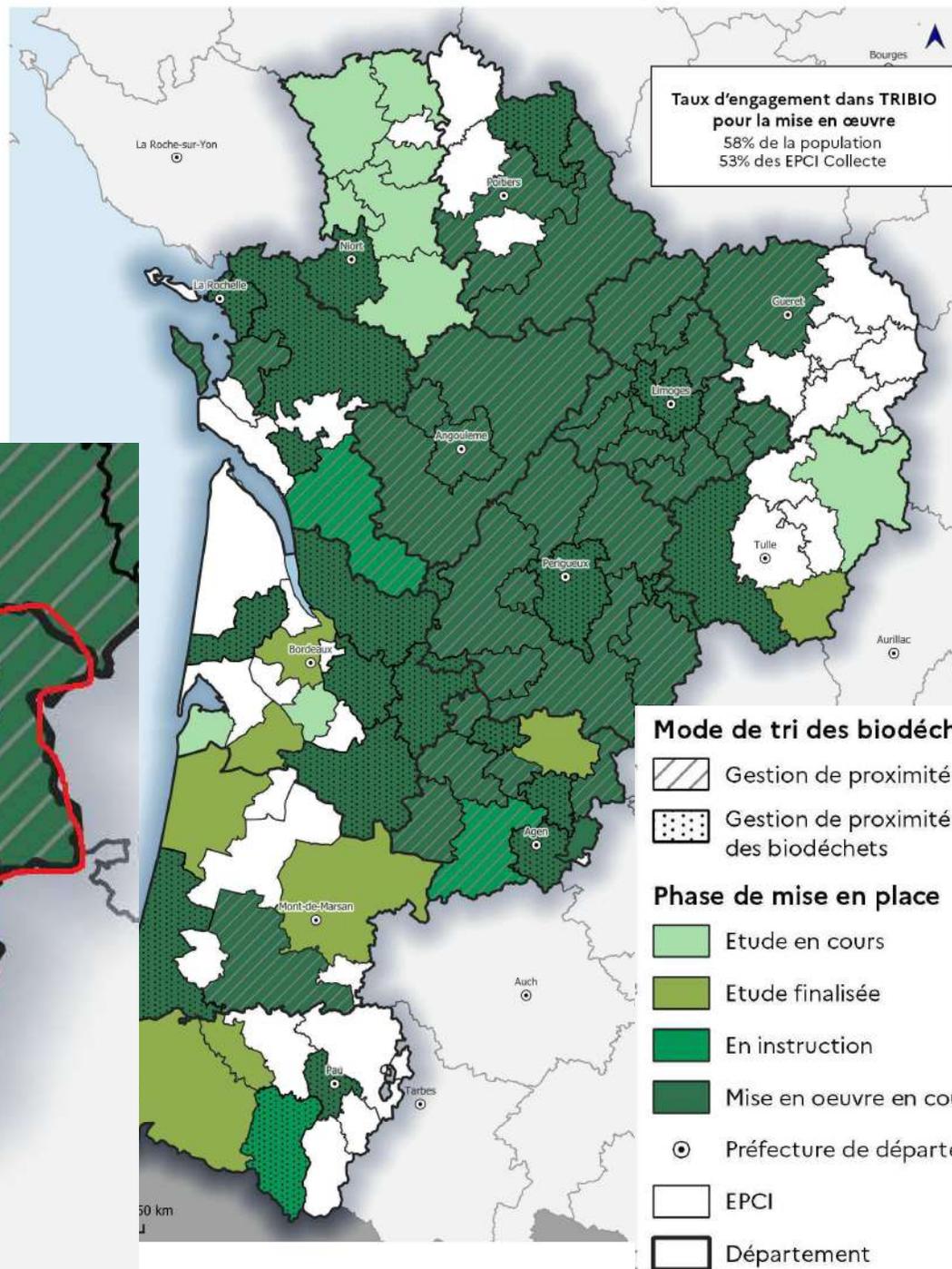
Déploiement à date (mars 2022) du tri à la source des biodéchets



Territoires accompagnés par l'ADEME et la Région dans la mise en place du tri à la source des biodéchets (AAP TriBio)

Scénario à affiner selon les territoires

Zoom sur le Lot-et-Garonne



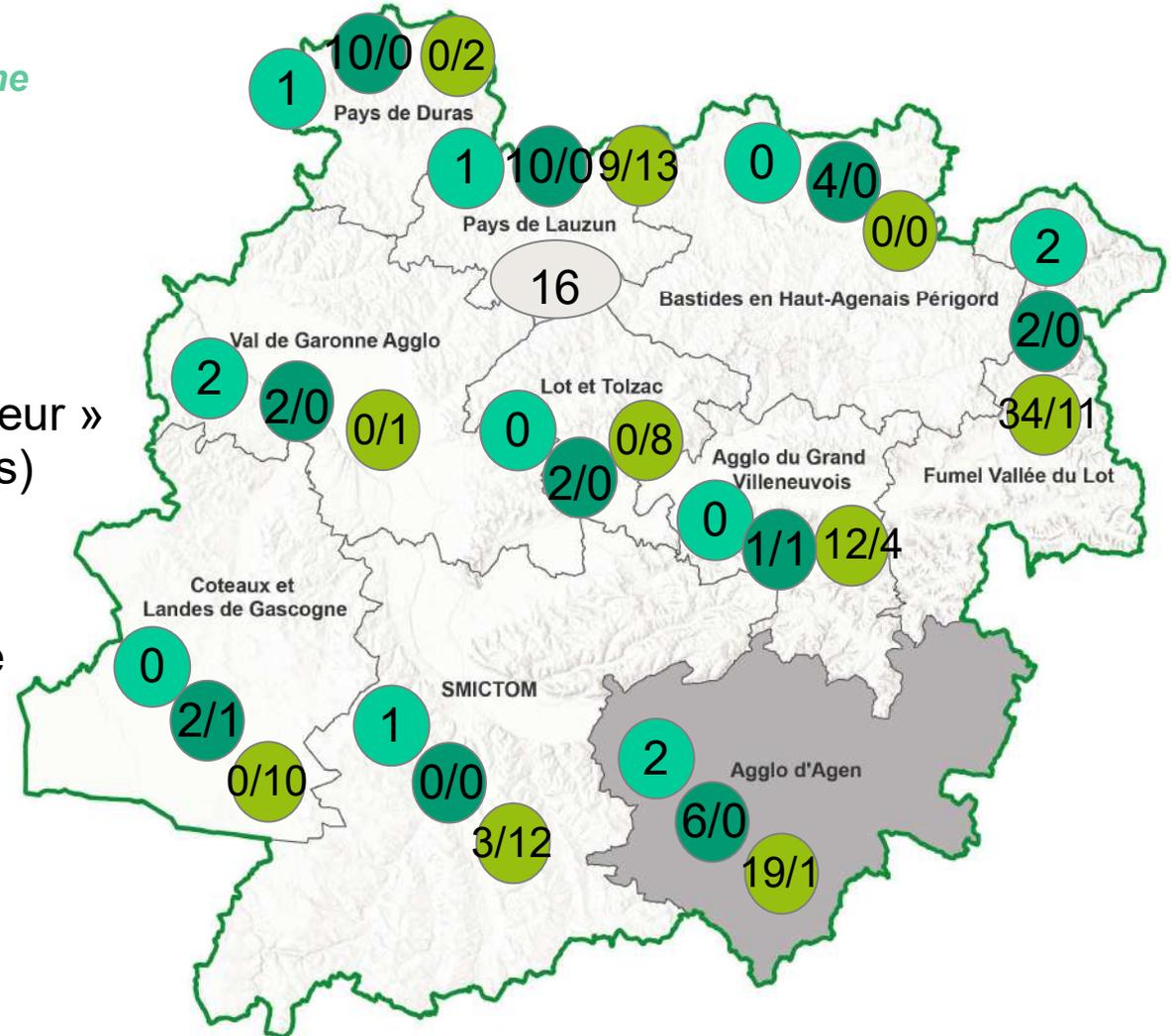
La généralisation du tri à la source des biodéchets

La montée en compétence des acteurs de la gestion de proximité des biodéchets
(référentiel de l'ADEME)

Situation au 31/12/2022

TOTAL cumulé depuis le début du programme

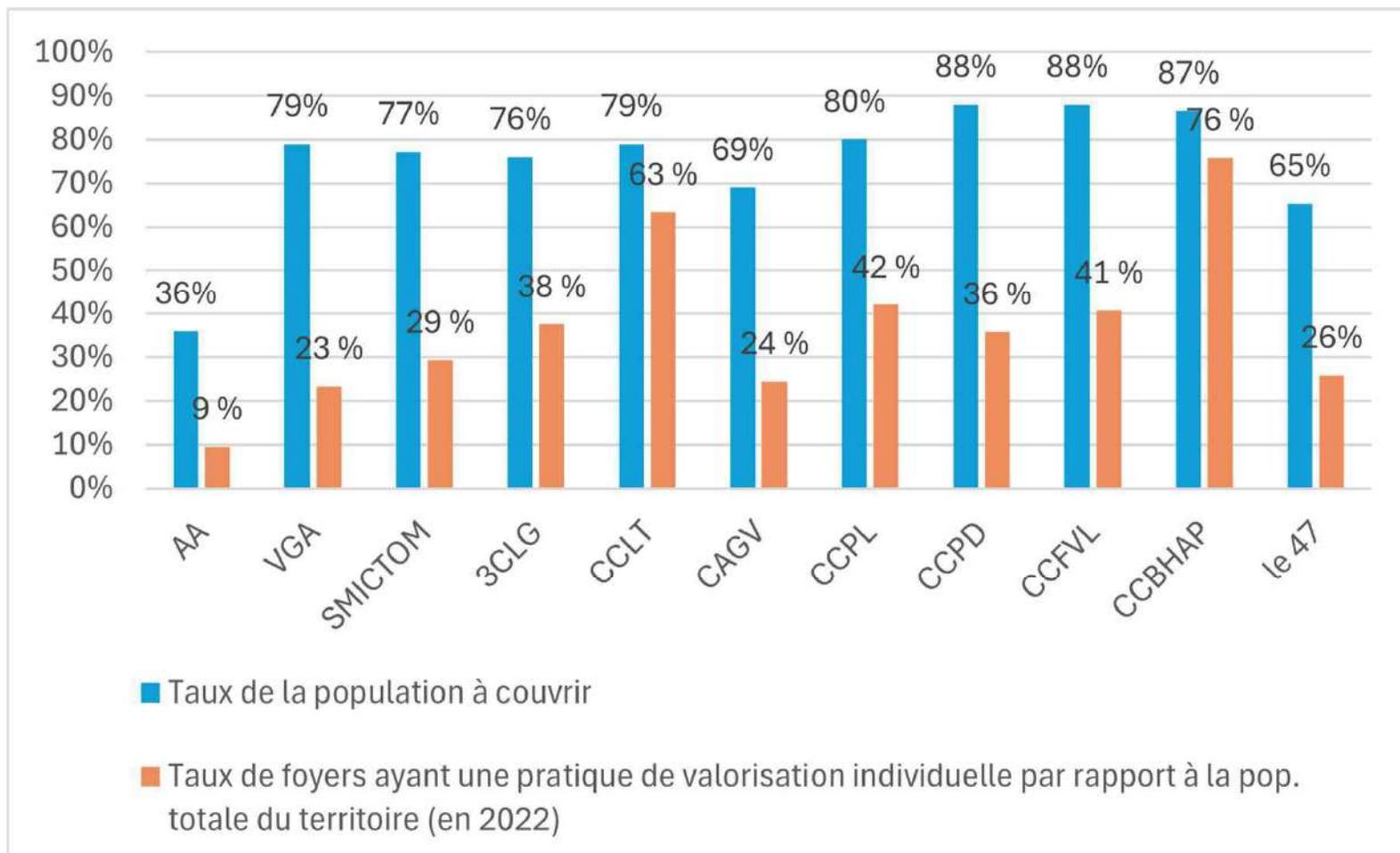
-  Maître composteur
-  Guide composteur « ambassadeur »
(3 jours) / guide complet (6 jours)
-  Référent de site autonome en
établissement / Référent de site
partagé
-  Sensibilisation des élus à la
gestion de proximité



La gestion de proximité des biodéchets

Compostage individuel

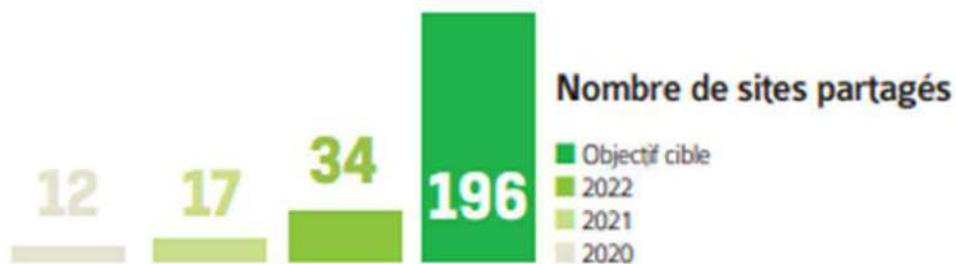
10 collectivités possèdent la compétence collecte.
Le nombre de composteurs distribués a augmenté en 2022



La gestion de proximité des biodéchets

Compostage partagé

Le parc de composts partagés a quasiment **doublé** en 2022.



Atteindre les 200 sites.

Compostage en établissement

Les collectivités proposent un accompagnement pour l'installation de sites de compostage en établissement (scolaires, de soin ou de santé, restauration collective privée,...). **22 nouveaux sites** ont été créés en 2022.



Atteindre les 472 sites.



LA PAROLE AUX TERRITOIRES



Bastides en Haut-Agenais Périgord
Communauté de communes

Maryse Auroux,
responsable service environnement

Carte d'identité du territoire

La communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord c'est...

- Un territoire rural
- 17 000 habitants
- 7 600 foyers
- 9 500 lits touristiques
- Environ 10 000 redevables

2013 : année de création de la collectivité

Les étapes :



janvier 2015

Suppression du porte-à-porte > collecte en apport volontaire :

- Ordures Ménagères résiduelles
- Emballages Ménagers Recyclables
- Papiers
- Verre



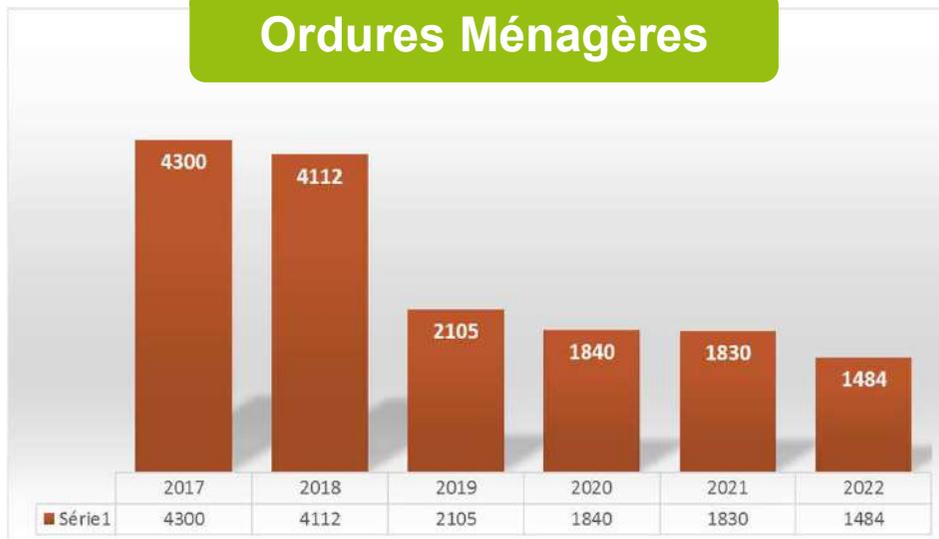
janvier 2020

Redevance incitative effective

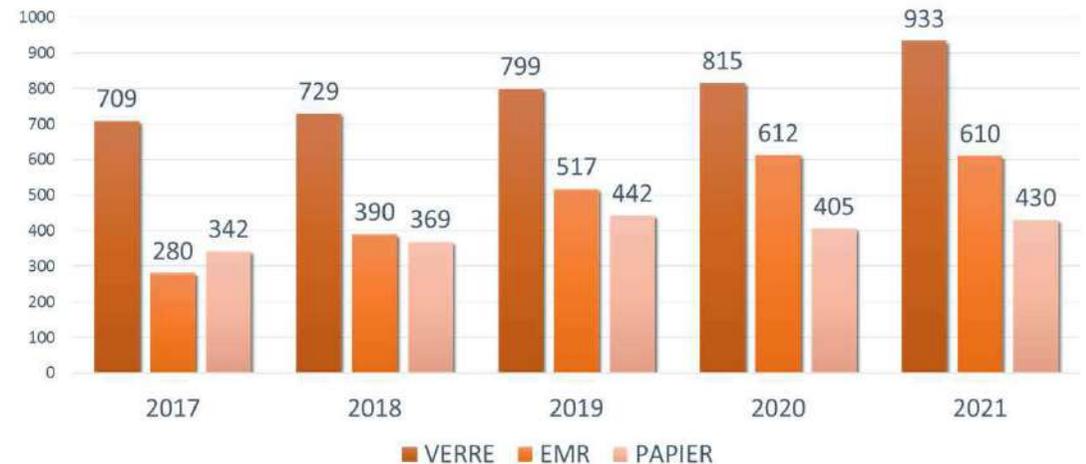


L'évolution des tonnages depuis la mise en place de la Redevance Incitative (RI)

Ordures Ménagères



Tri sélectif



Déchèteries



Les actions de prévention réalisées

Biodéchets

2013

Mise à disposition gratuite d'un composteur par foyer

2019

Forte demande (année à blanc)

2019/2020

Installation de composteurs sur une vingtaine de sites (écoles, collèges, EHPAD, campings, accueil de loisirs)

Sept 2021 / 2022

Mise en place de 9 PAV pour les foyers ne disposant pas d'un jardin dans les principaux villages (bastides).

> Quantité: 1,3 T par mois en moyenne en 2022

> Coût: 0,48 € (collecte 3 fois/sem. et traitement par la Régie Vallée du Lot)

> Foyers: 279 ont accès au bac de collecte / les professionnels (EHPAD, foyer de vie, GMS, restaurants, ...) contractualisent directement avec la Régie Vallée du Lot

Autres actions



Aide à l'achat de couches réutilisables et de protections hygiéniques



Diffusion de 3 vidéos sur le thème du jardinage au naturel (site + page Facebook)



Mise en place d'une tarification pour les professionnels et les communes en déchèteries pour :

- Le bois traité
- Les encombrants/tout venant
- Les déchets verts : - 700 tonnes en 2022
- Les gravats

Zoom sur la grille tarifaire

3 Grilles depuis la mise en place de la redevance

● **2019/2021**
164,45€ avec 26 dépôts inclus

● **2022**
163,20€ avec 12 dépôts inclus

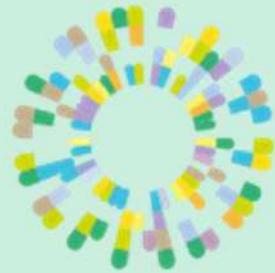
● **2023**
172,18€ avec 12 dépôts inclus

● **A l'étude pour 2024**

- Arrêt de la collecte des bacs professionnels ou occasionnels
- Facturation des déchets verts des particuliers en déchèteries

Le fait d'avoir baissé le nombre de dépôts inclus a permis de **baissier le tonnage des OMR de 344,35 tonnes en 2022**, soit 18,4 % et 87kg/an/hab.

LA PAROLE AUX TERRITOIRES



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —

Lucille PROVOST
Responsable service environnement

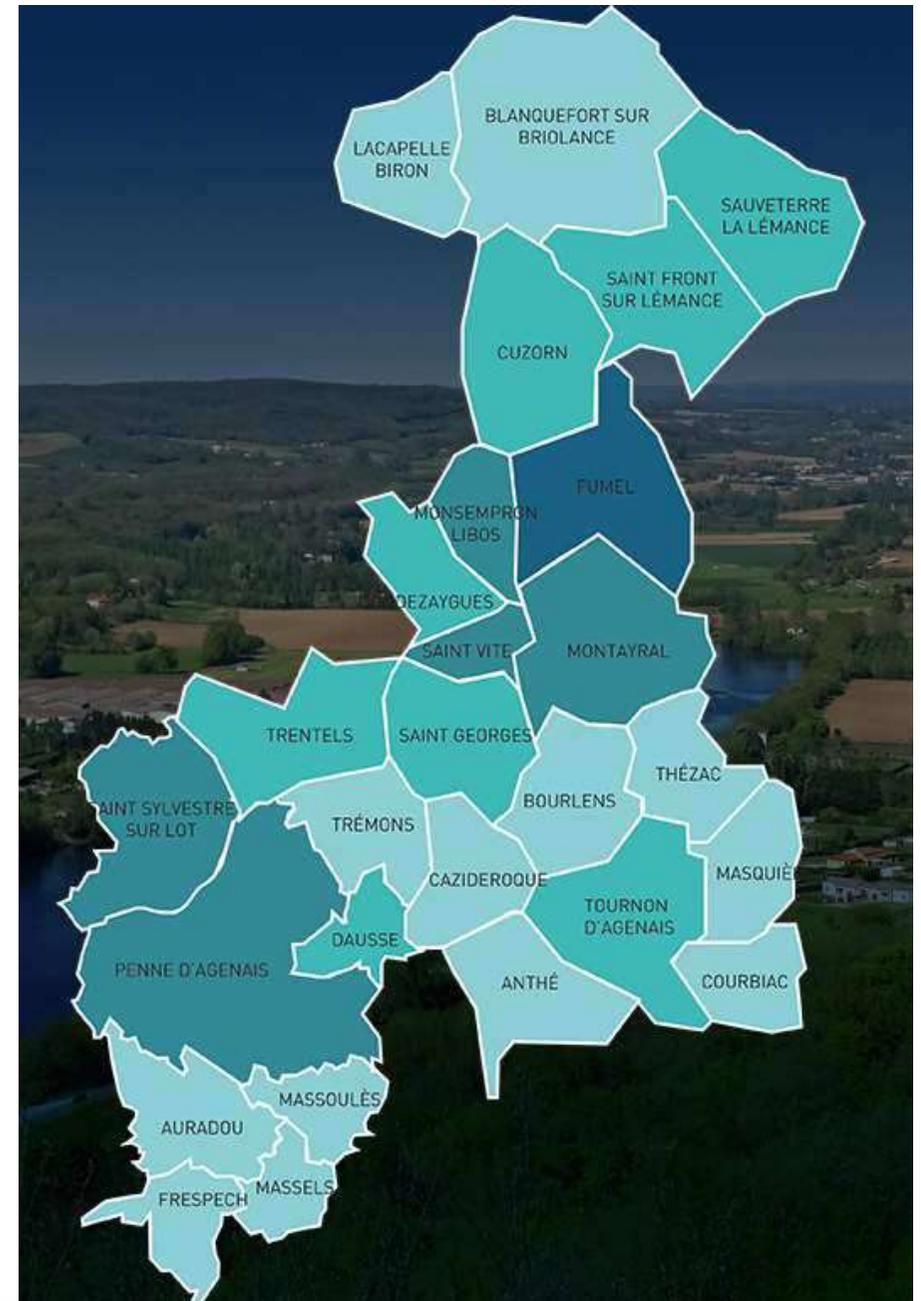
Carte d'identité du territoire

Le territoire de Fumel-Vallée du Lot c'est...

- 27 communes
- 25 000 habitants
- 4 déchèteries publiques

Quelques caractéristiques de la gestion des déchets :

- Collecte OMr en porte-à-porte et en point de regroupement
- Colonnes d'Apport volontaire recevant les Emballages Ménagers Recyclables + Papiers + Verre
- **Redevance spéciale pour les professionnels**
- **Incitation à réduire et accompagnement des gros producteurs d'OMr** (supermarchés, campings, hôtels, ...) sous peine d'être exclu du SPPGD
- **Redevance Incitative** en projet pour **2025**
- Choix d'un scénario de 100% gestion de proximité des biodéchets



2 chantiers : Tarification Incitative et biodéchets

Pour mener à bien les 2 chantiers, quelques conditions de réussite :



Réorganiser le service vers une équipe de prévention/sensibilisation



Caractériser les OMr avant et après la mise en place pour évaluer les actions et cibler les actions prioritaires à mener



Organiser la montée en compétence de tous les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets :

- **Information/formation** pour chaque composteur individuel distribué/vendu + réalisation d'un suivi (enquête de pratique)
- **Formation qualifiante** financée par ValOrizon (via aides ADEME) et Fumel Vallée-du-Lot pour les référents de sites de compostage partagé ou autonomes en établissement (centres de loisirs, écoles, collèges, lycées, campings, restaurants...)

Formations « au ras du sol » proposées sur le territoire pour éviter de gros déplacements des participants et créer une dynamique de groupe. → Travail de persuasion pour recruter des volontaires (groupe de 16 stagiaires pour assurer une formation sur son territoire).

Zoom sur les végétaux

Un nouveau dispositif pour les particuliers :

Remplacement du service de collecte en porte à porte des déchets verts par des rendez-vous de broyages à domicile depuis mars 2022.

Quelques précisions :

- Branchages <15 cm de diamètre et mesurant 1 à 2 m ;
- **Sur RDV uniquement** (possible toute l'année) ;
- RDV regroupés par quartiers ou communes ;
- Prévoir un contenant pour récupérer le broyat.

Les résultats :

- Temps de travail pour 1 agent : **entre 3 et 5 jours par semaine** (entretien du broyeur, du camion, besoin de personnels sur d'autres missions...)
- Environ **120 tonnes de branchage** détournés pour les 9 mois de 2022

Un nouveau dispositif pour les professionnels :

Au lieu d'aller à la déchèterie, les professionnels des espaces verts se rendent directement sur une plateforme de branchage gérée par des agriculteurs. Le tonnage estimé est de **1 400 tonnes par an** qui sera broyé et valorisé par les agriculteurs.

LA PAROLE AUX TERRITOIRES



Leïla DJEBARA,
Cheffe d'unité réduction des déchets et économie circulaire

Zoom sur l'expérimentation « OUI PUB »

Le cadre national



La loi n° 2021-1104 du **22 août 2021** dite loi « Climat et Résilience » instaure dans son article 21 l'expérimentation du dispositif Oui-Pub pour une **durée de 3 ans sur 15 collectivités maximum**.

Septembre 2022 : appel à candidature du Ministère de la Transition Ecologique pour une expérimentation "Oui Pub" à l'échelle nationale

Octobre 2022 : candidature de l'Agglomération d'Agen

Décembre 2022 : l'Agglomération d'Agen est retenue avec 14 autres territoires.



Zoom sur l'expérimentation « OUI PUB »

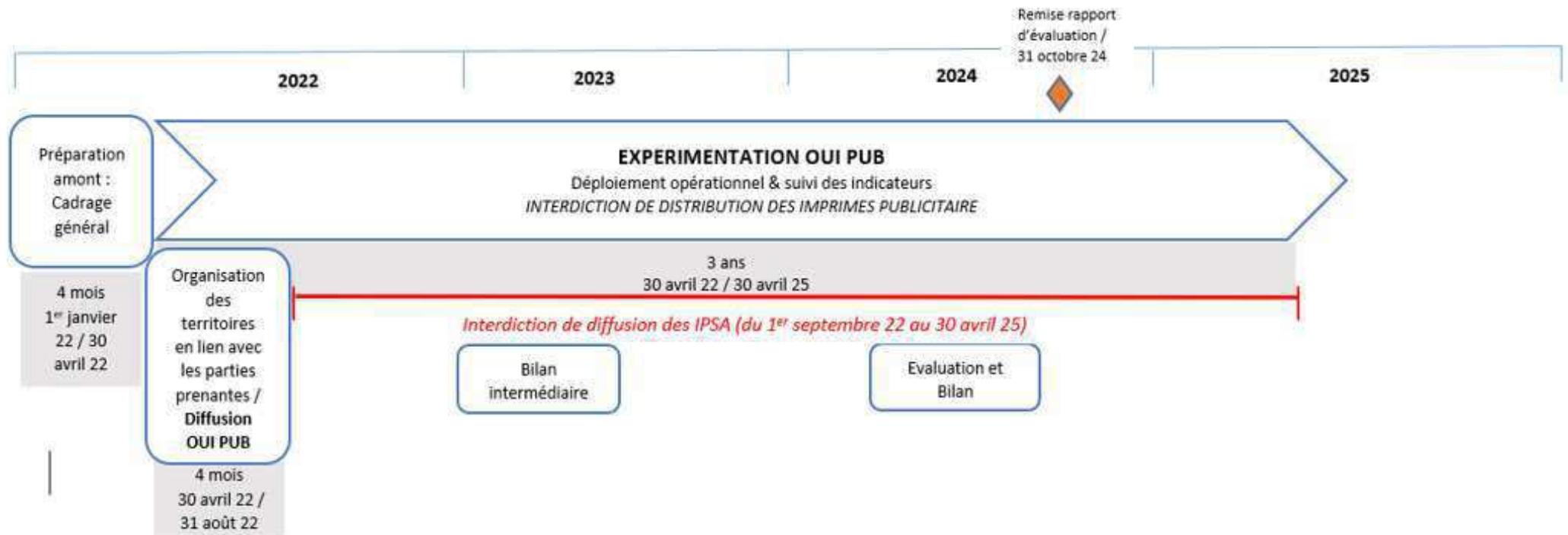
Les objectifs de l'expérimentation

- Aller davantage vers **une publicité « voulue »** que « subie » ;
- **Conserver les effets utiles** de la publicité tout **en réduisant le gaspillage papier** lié aux imprimés publicitaires sans adresse non lus ;
- **Expérimenter** en conditions réelles, dans des contextes territoriaux différents, la mise en place d'un système permettant une publicité davantage responsable ;
- **Évaluer les effets** du « OUI PUB » (sur le plan environnemental, économique, de l'emploi, de la perception et satisfaction des usagers...)



Zoom sur l'expérimentation « OUI PUB »

Calendrier national de mise en œuvre



Zoom sur l'expérimentation « OUI PUB »

La méthodologie déployée

De janvier à juillet 2022 :

- Diagnostic territorial (Cartographie des acteurs, identification des freins et des leviers et des impacts de l'expérimentation au niveau environnemental, social et économique)
- Composition d'un comité de pilotage rassemblant les parties prenantes
- Constitution du plan de communication et de diffusion du Oui Pub
- Programmation des caractérisations papier et OM

Août 2022 :

- Diffusion à toutes les BAL d'un courrier expliquant la démarche aux usagers accompagné d'un autocollant
- Promotion et sensibilisation de la démarche sur les animations grand public
- Dotation des mairies et enseignes d'autocollants Oui Pub

Septembre 2022 :

Entrée en vigueur de l'expérimentation

Zoom sur l'expérimentation « OUI PUB »

Les premiers résultats à 6 mois



Taux d'apposition du Oui Pub :

Fin septembre 2022 : **18,9 %**

Fin février 2023 : **24,3 %**

Le taux d'apposition du Stop Pub était estimé à 30 % des foyers avant l'expérimentation Oui Pub.

Caractérisation des déchets :

Une baisse de 15 % des tonnages papier en 2022 par rapport à 2021.

	taux en % d'IPSA	
	données issues des caractérisations de juin 2022 et janvier 2023	
	caractérisation 2022	caractérisation 2023
OMR	donnée non disponible	2%
COLLECTE PAPIER	40%	10,10%

Boîtes aux lettres témoin :

Une production de publicité en **très nette diminution**

Une adaptation des pratiques des émetteurs vers de la **publicité dématérialisée**

Zoom sur les autres territoires du 47 qui se sont également engagés à réduire les déchets

Eva Tauzin-Charmetant,
Porte-parole des référents prévention des intercommunalités

Tous les territoires du 47 se sont engagés à réduire les déchets

Quelques exemples d'actions :

- > VGA : sensibilisation des publics (Festival Récup&Cie, compost truck pendant « Tous au compost » et la SERD) et des services publics
- > CAGV : un nouveau règlement de collecte excluant les gros producteurs de déchets ne pratiquant pas le tri à la source
- > CCPL : recrutement (poste subventionné) et poursuite de la politique de réemploi avec l'espace dédié aux associations du territoire dans la 1^{ère} déchèterie à plat du 47
- > 3CLG : la grande enquête déchets / 2 recrutements (postes subventionnés)
- > CCPD : recrutement d'une référente au service collecte et valorisation des déchets
- > CCLT : poursuite de la baisse des tonnages avec chantier TI et biodéchets à mettre en œuvre



La communication départementale

Campagne de communication en 2021

Les canaux de diffusion utilisés



Facebook Ads, ...

des campagnes digitales affinitaires et géographiques pour avertir les consommateurs



Presse, Magazine...

cultivez la présence à l'esprit et faire part de votre actualité au sein de supports d'information



Affichage

pour avoir une présence sur le territoire



Radio locale

pour renforcer la proximité du message



Outils de communication à destination des collectivités en 2022

Un travail collectif a été mené avec les collectivités pour créer des outils de communication de la gestion de proximité des biodéchets :

- Guide individuel du compostage
- Guide pour le compostage partagé
- Signalétique pour les sites de compostage partagé , signalétique...).



Bienvenue sur votre site de compostage partagé



Sur votre site de compostage, la signalétique vous oriente entre 3 bacs distincts. Veillez à bien utiliser celui dédié à l'apport de vos biodéchets.



1 APPORTER
Je vide mon bioseau dans le bac d'apport

Pour faciliter le processus, pensez à couper en morceaux ce que vous mettez au compost, et à bien étaler le contenu de votre bioseau.



2 MÉLANGER
J'étale avec la griffe et mélange avec la couche du dessous

Les micro et macro-organismes utiles au compostage ont besoin d'oxygène. Ce mélange leur permet de transformer vos déchets en compost et d'éviter les mauvaises odeurs.



3 RECOUVRIR
Je recouvre de matières brunes puisées dans le bac de réserve

Un bioseau de déchets de cuisine = un bioseau de matières brunes. Cette étape permettra d'éviter la présence de mouches et moucheron et vous offrira un compost de qualité.

Actions de concertations menées en 2022

LE QUESTIONNAIRE

3 289 réponses
Diffusion du 20 juin au 20 septembre 2022



DES CAMPAGNES DE TERRAIN

12 demi-journées pendant l'été 2022



UN SUPPORT PEDAGOGIQUE

Pour comprendre la gestion des déchets ménagers en Lot-et-Garonne



DES ETATS GENERAUX AUPRES DES ACTEURS DU TERRITOIRE

4 sessions réalisées à l'automne 2022 :

- Damazan
- Villeneuve-sur-Lot
- Agen
- Marmande



Zoom sur les Etats généraux

321 acteurs du territoire sur les 4 sessions

110 à Damazan
8 novembre 2022



62 à Villeneuve-sur-Lot
15 novembre 2022



72 à Agen
17 novembre 2022



77 à Marmande
30 novembre 2022



LES OBJECTIFS

1. Informer et comprendre les enjeux liés aux déchets dans le département et les évolutions à venir
2. Faire de la prévention en partageant les bons gestes à réaliser
3. Identifier les freins aux changements pour les dépasser
4. Co-construire la communication autour des déchets

Les enseignements des actions menées

Les besoins exprimés par les acteurs du territoire présents aux Etats Généraux (partenaires, acteurs institutionnels, collectivités, etc).

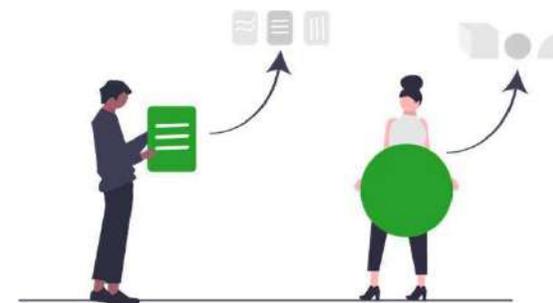
Fédérer /animer la mise en réseau des acteurs sur la thématique des déchets



- Organiser des temps fédérateurs de manière plus régulière
- Mettre en place des outils de partage contributifs
- Valoriser les bonnes pratiques/les actions déjà entreprises par les collectivités et partenaires, mais aussi les entreprises et associations du territoire
- Impliquer tous les acteurs et partenaires concernés dans la stratégie de communication à mener

Accompagner/ suivre leurs actions

- Disposer de supports et d'outils de communication dédiés à diffuser sur le territoire (kit de communication)
- Se faire accompagner (temps de formation sur la thématique, appui d'experts, appui technique et administratif)
- Echanger régulièrement sur les actions menées par les collectivités dans le cadre de la prévention
- Créer des outils de suivi (indicateurs) et de pilotage sur les actions entreprises (bilan annuel du PLPDMA)



Les enseignements des actions menées

Les pistes évoquées pour sensibiliser le territoire sur la prévention des déchets



- **Une communication institutionnelle** pour diffuser largement des messages clés (*bulletin communal, journaux locaux, affichage, etc*).
- **Une information régulière et multicanale** adaptée aux profils des usagers du territoire et à leurs habitudes (*boîtage, site internet, radio, etc*).

- **Une communication de proximité / de terrain** pour aller vers les usagers (*ambassadeur du tri, actions porte-à-porte, rencontres, interventions lors d'événements grand public, animation de stands, etc*).
- **Une communication événementielle** pour renforcer la visibilité des actions et des enjeux (*journées portes ouvertes des déchèteries ou des centres de tri, journées ludiques (escape game du SMICTOM), etc*).



Les perspectives

Poursuivre le programme d'action du PLPDMA jusqu'en 2027

En parallèle des 2 gros chantiers « Tarification Incitative » et « généralisation du tri à la source des biodéchets », les collectivités vont poursuivre les actions programmées

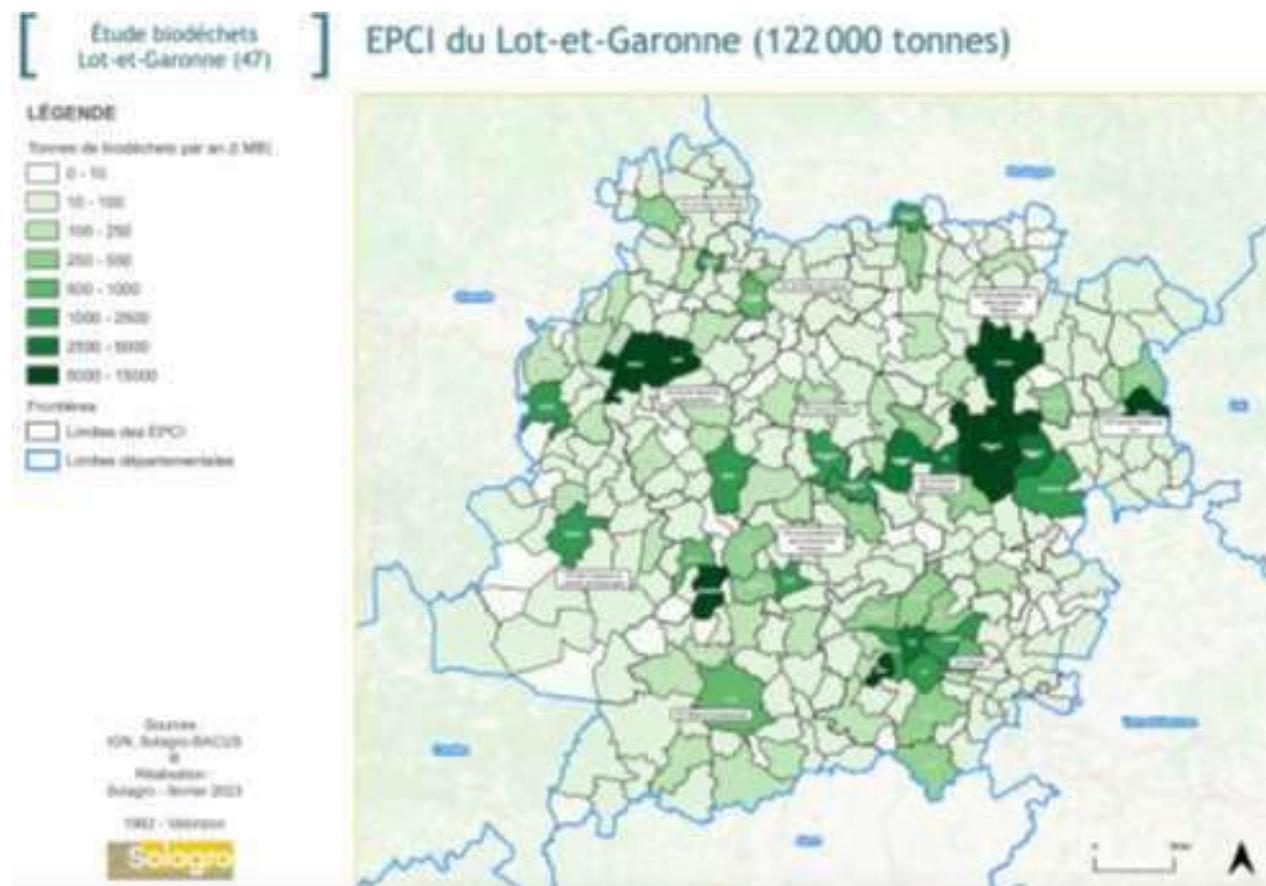
- > Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics (axe 1)
- > Lutter contre le gaspillage alimentaire (axe 4)
- > Augmenter la durée de vie des produits = réemploi, réutilisation (axe 6)
- > Renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable = réduire les emballages à usages, ... (axe 7)
- > Réduire les déchets des entreprises et notamment les déchets du BTP (axe 8 et 9)
- > ...

2023 : Etude valorisation biodéchets

Lancée en partenariat avec Territoire d'Energie 47, l'Agglomération d'Agen et l'ADEME, cette étude départementale doit permettre de définir une stratégie territoriale et faciliter la mise en place des capacités de valorisation (collecte, transport, prétraitement, valorisation)

> **Phase 1** : réalisation d'un diagnostic précis l'existant (déchets alimentaires, déchets verts, déchets emballés, non emballés, ménages, assimilés, IAA, GMS, installations existantes, ..).

Sur les 122 000 tonnes identifiées dans le Département, **67 000 sont « mobilisables »** pour travailler sur des projets de valorisation.



2023 : Etude valorisation biodéchets

> **Phase 2 : Définition de l'organisation et des modes de gestion des équipements** (y compris déconditionneurs et hygiéniseurs) avec les acteurs du territoire.

Livraison prévue pour juin



> **Phase 3 : construction de scénarios technico-économiques.**

Livraison prévue pour septembre

Poursuivre la montée en compétence des acteurs



> Via le dispositif de formation PG-prox selon le référentiel ADEME

Organisation par ValOrizon de formations sur le compostage à destination des lot-et-garonnais (co-financement par les intercommunalités)

3 types de formations possibles :

- Référent de site (partagé ou autonome en établissement)
- Guide composteur
- Maître composteur

> Via le dispositif de formation du cluster Economie circulaire

Organisation par le Cluster de formations « d'Agent valoriste ».
Destinées aux personnes salariées du secteur privé.

D'autres formations autour de l'économie circulaire sont en cours de développement

Poursuivre la communication départementale pour accompagner le changement de pratique



- > **Accompagner les intercommunalités** dans la mise en place des 2 grands chantiers (TI et biodéchets) en travaillant sur les freins aux changements (apport des Sciences Humaines et Sociales pour éviter les crispations)
- > **Promouvoir le réemploi et la réutilisation** avec le réseau des recycleries/ressourceries et le village du réemploi sur le site de l'écoparc
- > **Tendre vers des communes « zéro-déchets »** avec un référent sensibilisé / impliqué / ambassadeur de la réduction

Structurer une offre de visite de site

La sensibilisation à la réduction des déchets fait partie des missions de ValOrizon. Une politique d'accueil sur nos différents sites de tri et traitement est en cours de définition afin de répondre aux nombreuses demandes

> A Monflanquin :

- Site d'enfouissement des déchets
- Plateforme de compostage des végétaux



Structurer une offre de visite de site

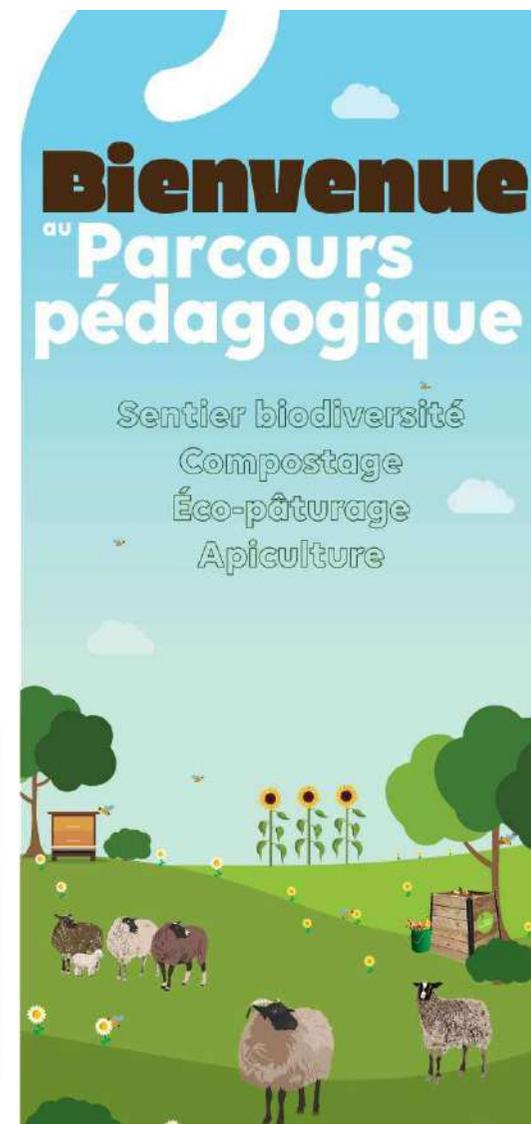
La sensibilisation à la réduction des déchets fait partie des missions de ValOrizon. Une politique d'accueil sur nos différents sites de tri et traitement est en cours de définition afin de répondre aux nombreuses demandes

> A Damazan

> Centre de tri des collectes sélective TRIVALO 47 (paprec)



> Ecoparc : Plateforme de compostage, parcours biodiversité et Village du réemploi



LA PAROLE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)

Quel est votre avis sur ce bilan ?



CONCLUSION

Le mot de la fin

Michel MASSET, Président

VAL  **rizon**

moins de déchets, plus de ressources !

www.valorizon.com